



« Premier roman »

Prix des lecteurs Prix des lecteurs et lectrices des bibliothèques de la Ville de

Modalités de fonctionnement

Édition 2020

Le Prix Premier roman est décerné chaque année **par les lecteurs et lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris** à un premier roman adulte écrit par un auteur ou une autrice francophone et édité, entre le 15 août 2019 au 15 février 2020 (prise en compte de la rentrée littéraire de septembre 2019 et de janvier 2020).

LA SELECTION

Les bibliothécaires de la Ville de Paris membres du comité sélectionnent cinq premiers romans d'auteurs et autrices francophones. La sélection est dévoilée en février.

FONCTIONNEMENT

- ✓ Le prix est remis au premier roman ayant reçu le plus de suffrages des lecteurs des lecteurs et lectrices des bibliothèques.
- ✓ Le vote du jury et le vote en ligne ou dans les bibliothèques compte chacun pour 50%.

LA PARTICIPATION DES LECTEUR·TRICE·S DES BIBLIOTHEQUES

Une fois la sélection dévoilée les lecteur·trice·s des bibliothèques de la Ville de Paris élisent leur titre préféré entre **le 15 février et le 25 avril 2020** selon les deux modalités suivantes :

1/ Participation au jury

Le jury est composé de :

- **15 lecteur·trice·s** inscrit·e·s dans les bibliothèques parisiennes
- et **10 « ambassadeurs-ambassadrices »** du prix :
- ✓ 3 libraires partenaires

- ✓ 2 membres du conseil parisien de la jeunesse
- ✓ 2 représentant·e·s (intervenant·e·s ou étudiant·e·s) du master de création littéraire de l'université Paris 8
- ✓ La directrice du carreau du temple
- ✓ 1 service civique en mission port'âge dans une des bibliothèques participante
- ✓ La marraine ou le parrain du prix

Les lecteur·trice·s inscrit·e·s dans toutes les bibliothèques de la Ville de Paris ont la possibilité de faire acte de candidature **du 9 octobre au 9 novembre** en remplissant le formulaire disponible sur le portail des bibliothèques.

Les 15 lecteur·trice·s membres du jury et leurs suppléant·e·s sont ensuite sélectionné·e·s par les bibliothécaires, membres du comité de lecture et Catherine Pont-Humbert, journaliste littéraire accompagnant la coordination du prix, en tenant compte des critères suivant :

- ✓ Répartition géographique
- ✓ Parité
- ✓ Motivation et force de conviction

Les membres du jury s'engagent à lire la sélection des cinq ouvrages qui leur est offerte, à participer aux deux réunions du jury organisées le samedi 29 février et le samedi 25 avril, à la rencontre avec les auteur·trice·s sélectionné·e·s le vendredi 20 mars au carreau Carreau du temple et à la remise du prix le jeudi 4 juin à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville. Les membres du jury acceptent par ailleurs de participer à l'animation du prix en étant filmé en train de chroniquer un livre de la sélection.

Pour les accompagner dans cet exercice deux ateliers leurs sont proposés.

Le vote du jury a lieu le 25 avril 2020. Il compte pour moitié dans le résultat final.

2/ Le vote en ligne et dans les bibliothèques et librairies participantes

Du 15 février au 18 avril 2020, les lecteur·trice·s inscrit·e·s dans toutes les bibliothèques parisiennes peuvent prendre part au vote organisé en ligne sur le portail des bibliothèques de la Ville de Paris ou dans les bibliothèques et les librairies qui participent à l'opération (présence d'une urne et de bulletins de vote).

Les votant·e·s s'engagent à ne voter qu'une fois et déclarent être inscrit·e·s en bibliothèque à Paris.